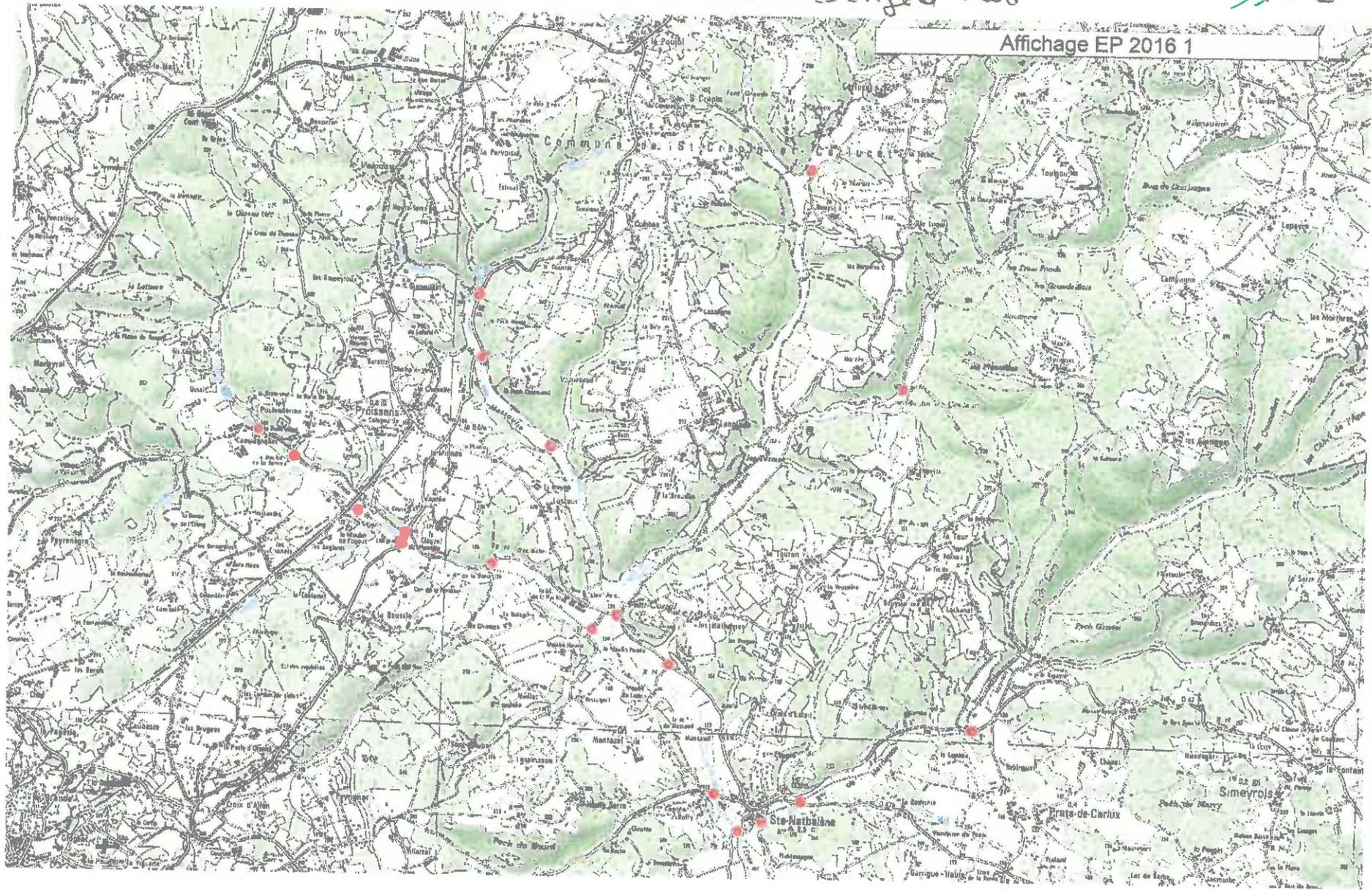


le 08/08/2016. Affichage Communauté de communes
Secteur - D'engod Noir

n° 1

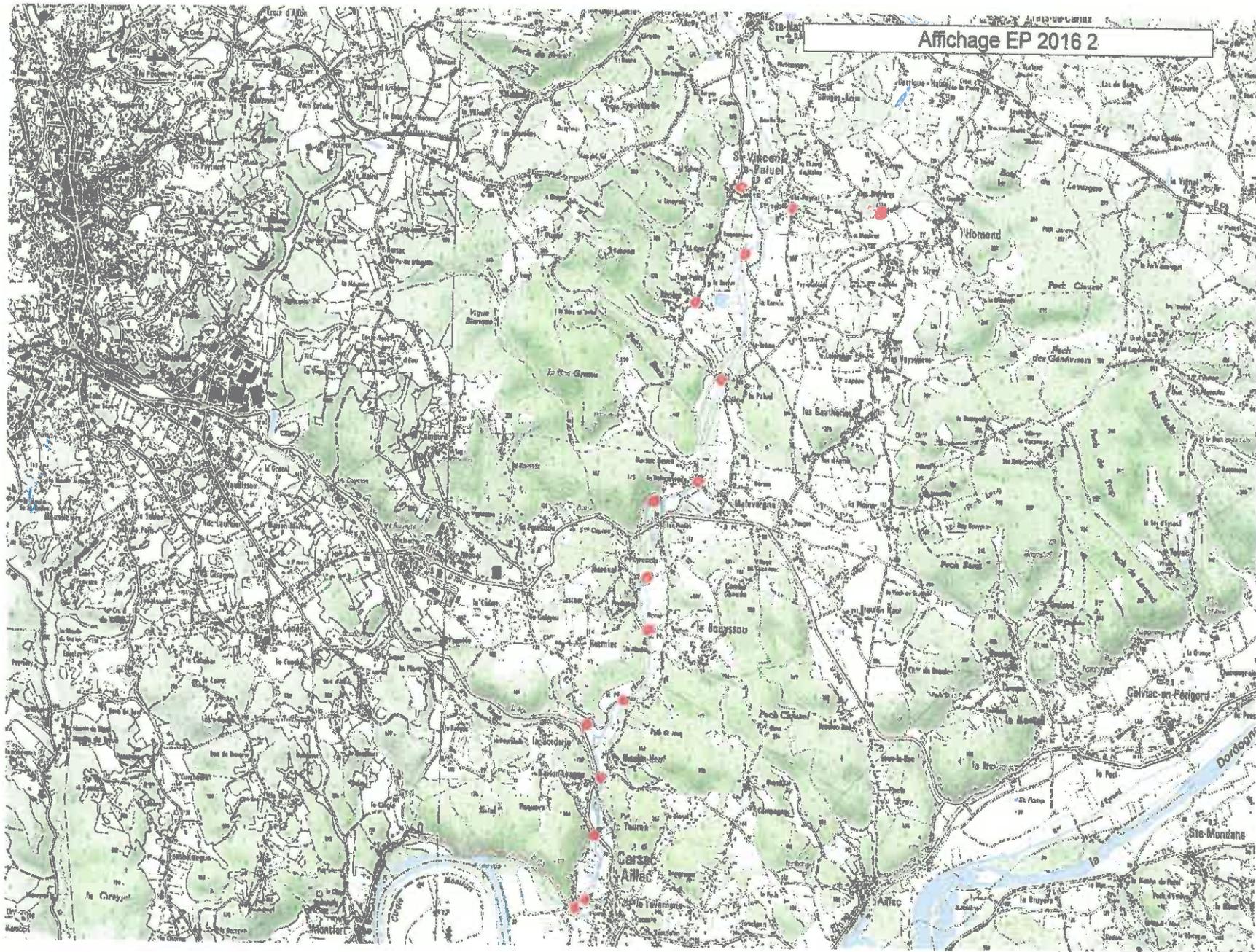


Annexe H

le 08/08/2016

Affichage Coexistence de communes
Soulat - Périgord Noir

A-2



Arrêté N



3 PHOTOS DE L’AFFICHAGE SUR LE BASSIN DE L’ENEA

Anne 6

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'ENÉA

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général
et d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

PROCES VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Anne 6

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

PPG DU BASSIN VERSANT DE L'ENÉA

Observations classées par thème :

- **Page 1 : aménagements pour le bétail (1 observation)**
- **Pages 2 à 4 : pollutions (3 observations)**
- **Pages 5 à 8 : moulins - chaussées – seuils - remarques et questions des propriétaires concernés (5 observations)**
- **Pages 9 à 13 : demandes d'informations diverses sur le PPG et précisions apportées par le public (12 observations)**
- **Pages 15 à 19 : documents fournis par Mr Alain Perrier (voir observation page 7 du procès-verbal de synthèse)**
- **Page 20 : document remis par Mr Claude Garrigue (voir observation page 3 du procès-verbal de synthèse)**

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

PPG du bassin versant de l'ENEA

Terrains concernés sur la ou les Commune(s) de...	Public	N° des Parcelle(s) ... N° de la planche sur Atlas cartographique	Registre de la commune de ... N° de l'observation sur le registre ...	Observation(s) formulée(s)
St Vincent- le- Paluel et Prats-de- Carlux	propriétaires Mme Blandine Escalmel Mr Jacques Escalmel	212- 217- 18 Planche 12 62- 63- 87- 40 Planche 13 Cours d'eau : Enéa	Registre d'enquête : Prats-de- Carlux Observation n° 1	<ul style="list-style-type: none"> - propriétaire d'un troupeau de 40 vaches, Mme Escamel demande si une réserve d'eau est prévue pour l'abreuvement du bétail durant l'été quand le niveau du cours d'eau est au plus bas, - souhaite être consultée sur le calendrier des travaux projetés pour les aménagements du passage à gué et des systèmes d'abreuvement, - attire l'attention sur l'impossibilité de faire des travaux durant le printemps car les bêtes pâturent, - fait connaître sa préférence pour un passage à gué en pierre, - est favorable au projet avec les réserves évoquées. <p>Observations de la commissaire enquêtrice : Les actions 1 et 2 du PPG ont été présentées mais peut-on apporter des précisions au sujet de la réserve d'eau ?</p>

Terrains concernés sur la ou les Commune(s) de...	Public	N° des Parcelle(s).. N° de la planche sur Atlas cartographique	Registre de la commune de ... N° de l'observation sur le registre ...	Observation(s) formulée(s)
Prats-de-Carlux	Mr P. Mathieu	Etablissement : ESAT Centre d'aide par le travail pour adultes handicapés Cours d'eau : Le Merdansou	Registre Prats-de-Carlux Observation n°2	<ul style="list-style-type: none"> - est étonné que le dossier du PPG ne signale pas les effluents rejetés par les ateliers de l'ESAT notamment par l'abattoir de volailles et la blanchisserie industrielle qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en octobre 2015 pour une mise aux normes dans les 6 mois, - a constaté que le délai n'était pas respecté et l'a signalé aux services compétents (DDCSPP) en sollicitant une réunion, - a participé à cette réunion le 21 septembre 2016 à la Sous-Préfecture en présence des services ayant en charge ce dossier et des responsables de l'ESAT, - considère que le nouveau projet préalable aux travaux d'assainissement présenté au cours de cette réunion est technique et estime que le projet « est flou », - questionne sur la possibilité d'obtenir un exemplaire de ce document afin de mieux comprendre ce qui est envisagé et de pouvoir répondre aux agriculteurs qui l'interrogent régulièrement sur les effluents rejetés et non traités, - indique que cela entraîne des différences de traitement entre ses administrés faisant référence aux agriculteurs soumis à des normes qui doivent être respectées dans les délais imposés. <p>Observations de la commissaire enquêtrice :</p> <p>Il s'agit d'un établissement classé en cours de contrôle. Les conclusions seront connues en octobre 2016.</p>

				<ul style="list-style-type: none">- dénonce une pollution sur ses terres causée par un centre de vacances l'Aqua Viva situé à Carsac sur les parcelles 831-830-826 (planche18) -- déclare que des déchets et autres rejets sont visibles- constate d'autres nuisances occasionnées par le camping Village Center installé sur les parcelles 386- 784- 785- 786 et 793 le long de l'Enéa
--	--	--	--	---

Terrains concernés sur la ou les Commune(s) de...	Public	N° des Parcelle(s).. N° de la planche sur Atlas cartographique	Registre de la commune de ... N° de l'observation sur le registre ...	Observation(s) formulée(s)
Ste Nathalène	Mr D Espitalier Mme Anne Marie Espitalier (frère et sœur)	542-543- 544- 601-603-604-546-558-1490 Planches 9 et 10 Cours d'eau : Enéa	Registre de Ste Nathalène observation N° 2	Mr Daniel Espitalier propriétaire d'un seuil endommagé qui alimente le Moulin de Roffy appartenant à sa sœur : <ul style="list-style-type: none"> - déclare que le seuil répertorié dans le PPG (ouvrage n°8) fonctionne toujours mais est dégradé au point qu'il ne peut plus servir à réguler la circulation de l'eau, - insiste sur la nécessité de rétablir un bon écoulement pour éviter l'assèchement qui mettrait en péril les bâtiments du moulin, - souhaite être consulté impérativement pour tous les travaux envisagés pour la réhabilitation du système et connaître le calendrier de ce qui sera arrêté, - sollicite aide et conseils pour nettoyer une partie du canal situé entre les parcelles 558 et 1490. <p>Observations de la commissaire enquêtrice :</p> <p>compte tenu du fait que l'ouvrage lui appartenant figure en annexe du PPG et qu'il semble prioritaire pour améliorer la continuité écologique, est-ce que dans ce cas les travaux sont pris en charge ?</p>
Ste Nathalène	Mr Thierry Aussel	514- 516- 517- 521- 532- 1144- 1152- 1623- 1970- 2026 Planche n°8 259- 1111- 1112- 1131- 1132- 1144- 1152 Planche n°7	Registre Ste Nathalène Observation N° 3	Propriétaire du Moulin de Massaud (parcelle 533 – planche Atlas 9) qu'il habite : <ul style="list-style-type: none"> - précise qu'il a rebâti les murs du bief et souhaite que l'eau puisse continuer à s'écouler avec un débit suffisant afin de maintenir l'ouvrage en état,

		<p>2026- 532- 540- 539- 535- 534- 533- 536</p> <p>Planche n°9</p> <p>Cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enéa - Langlade 	<ul style="list-style-type: none"> - a ouvert l'écoulement du moulin vers l'ENEA et entretient régulièrement le plan d'eau, tout le surplus va vers l'ENEA, l'eau circule mais n'est pas utilisée, - signale que sa parcelle 259 sur la commune de Proissans (planche 35) est régulièrement inondée et estime que sur 50 mètres environ des travaux seraient nécessaires, le lit est très encombré et peu profond, - souhaite conserver les repousses naturelles des peupliers sur les parcelles 539-540, - demande à être informé des élagages prévus car a planté des arbres sur les parcelles 532-533-534-535-539-540 et ne souhaite pas qu'il soient touchés par ce projet. <p>observations du commissaire enquêteur :</p> <p>-pour le maintien de la circulation de l'eau dans le bief du Moulin de Massaud, le problème pourrait venir du moulin de La Tour situé en amont, est-ce le cas ? est-ce qu'il y a une solution ?</p> <p>- pour les travaux notés sur les planches de l'annexe 2, Mr Aussel est concerné par les travaux de renaturation du lit mineur et l'entretien sélectif à caractère ponctuel sur l'ENEA. Un rendez-vous individuel est-t-il envisagé pour apporter plus de précisions ?</p>
--	--	---	---

Terrains concernés sur la ou les Commune(s) de...	Public	N° des Parcelle(s) ... N° de la planche sur Atlas cartographique	Registre de la commune de ... N° de l'observation sur le registre ...	Observation(s) formulée(s)
Carsac-Aillac	Propriétaire Mr Gérard Perrier	1174 - 2433 Planche n° 20 Cours d'eau : Enéa	Registre d'enquête : Carsac observation n° 2 + Registre de Proissans observation n° 5	<p>Propriétaire du Moulin Neuf à Carsac-Aillac,</p> <ul style="list-style-type: none"> - signale <u>une erreur</u> de n° sur le plan cadastral (planche 20 de l'Atlas) il convient de rectifier la parcelle et de noter 1174 à la place de 1714 (voir la preuve apportée lors de la permanence par l'intéressé, pièce jointe à ce PV) - indique la présence d'un <u>aqueduc</u> sur sa parcelle qu'il entretient de son côté mais qui est obstrué du côté de son voisin sur la parcelle 353 (voir plan des lieux joint à ce PV) Cet aqueduc sert de déversoir et permet à l'eau de rejoindre l'Enéa. Suggère que cet aqueduc soit rétabli car estime qu'il a un rôle très important en cas d'inondation - apporte une précision sur la fiche ouvrage n° 20 qui concerne son moulin, la hauteur de chute est de 0,80 et non de 1 m (voir l'acte fourni comme preuve joint à ce PV), et souhaite que cette fiche soit rectifiée - souhaite que cette même fiche soit complétée à la rubrique « patrimoine » en ajoutant qu'il existe sous le moulin actuel un 2^{ème} moulin vestige de 1483 qu'il est en train de restaurer à l'identique. <p>Observations de la commissaire enquêtrice :</p> <p>Quelle solution pourrait être envisagée pour que l'aqueduc puisse retrouver sa fonction première ?</p>

<p>Saint-Vincent-le-Paluel</p>	<p>Mr Paul Cazenave</p>	<p>37 – 38 Planche 12</p> <p>Cours d'eau : Enéa</p>	<p>Registre d'enquête : Carsac-Aillac</p> <p>Observation n° 5</p>	<p>Propriétaire du Moulin Bas à Saint-Vincent-le-Paluel,</p> <ul style="list-style-type: none"> - souhaite que lors des opérations « d'entretien sélectif » les plantations qui existent sur ses terres soient respectées (saules, noyers, peupliers, chênes...) - déclare être concerné par l'action n°8 et signale que tout aménagement comme la mise en place de blocs ou de déflecteurs dans le cours d'eau risque d'entraîner des conséquences pour le fonctionnement de son moulin - demande que soit pris en compte ce risque important et indique qu'aucun obstacle ne doit freiner le retour de l'eau du canal de fuite dans la rivière
<p>Proissans</p>	<p>Mme Cathy Délibie</p>	<p>115 – 116 – 351 – 352 – 120 Planche n° 6</p> <p>Cours d'eau : Enéa</p>	<p>Registre d'enquête Proissans</p> <p>Observation n° 7</p>	<p>Propriétaire du Moulin de La Borie</p> <ul style="list-style-type: none"> - signale que la chaussée située sur les parcelles de son voisin (109 et 110) alimente son moulin et qu'elle devrait être entretenue - constate qu'elle figure dans le PPG (ouvrage n°4) mais signale que les travaux devraient être pris en charge par les riverains et non par la communauté. <p>Observation de la commissaire enquêtrice :</p> <p>Dans ce cas précis où la chaussée est située sur des terrains n'appartenant pas au propriétaire du moulin, qui prend en charge la réfection de cet ouvrage ?</p>

Terrains concernés sur la ou les Commune(s) de...	Public	N° des Parcelle(s) ... N° de la planche sur Atlas cartographique	Registre de la commune de ... N° de l'observation sur le registre ...	Observation(s) formulée(s)
Saint-Vincent-de-Paluel	Propriétaire Mr Raymond Lavergne	341 - 346 Planche : n° 17 Cours d'eau : Enéa	Registre de Ste Nathalène Observation n° 5	<ul style="list-style-type: none"> - s'étonne que le bras qui traverse ses parcelles ne soit pas noté dans le PPG, planche 17 de l'Atlas - précise que ce bras se jette dans l'Enéa et qu'il n'est jamais à sec - demande qu'il soit inclus dans les travaux d'entretien - intervient également pour avoir des précisions sur la parcelle appartenant à sa fille (344- planche 17) sur laquelle figure un plan d'eau classé priorité 2 qui n'est jamais à sec et sert de réserve d'eau - est favorable au projet présenté et souhaite qu'il soit noté dans les observations l'état dégradé de nombreux ponts sur l'Enéa - indique également que les riverains ne sont pas totalement responsables de l'état actuel des berges car lorsque l'Enéa a été classé « il aurait été recommandé de ne rien couper sur les berges pour maintenir la faune » - à l'avenir souhaiterait être mieux informé de ce qu'il est possible de faire.

<p>Ste Nathalène</p>	<p>Propriétaire Mr Jean Claude Lavalie</p>	<p>594- 575 - 576 - 594 - 1390 Planche n° 10 Cours d'eau : Enéa</p>	<p>Registre de Ste Nathalène Observation n° 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sollicite des précisions sur les travaux projetés sur les parcelles lui appartenant au bord de l'Enéa, - demande à être informé du calendrier des travaux lorsque le plan sera arrêté - signale la nécessité d'entreprendre la réfection du pont au niveau des parcelles 594 - 576 - d'un côté et 1335 - 587 de l'autre - est favorable au projet et à la création d'un chemin pédestre le long de ses parcelles si cela est possible - souhaite connaître les actions prévues pour éliminer les ragondins <p>Observation de la commissaire enquêtrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la destruction des ragondins, lecture lui a été faite de la réponse donnée en public lors de la réunion de présentation du PPG du 23 novembre 2015, est-ce qu'il y a des actions prévues depuis cette réunion ou d'autres mesures envisagées ?
<p>Carsac-Aillac</p>	<p>Propriétaire Mr Philippe Delpeyrat</p>	<p>53 - 62 - 67 - 110 - 112 Planche n°23 Cours d'eau : Enéa</p>	<p>Registre de Carsac-Aillac Observation n3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - est venu se renseigner sur le projet - est concerné par les actions « entretien soutenu » et « plantation de ripisylve » sur les berges de l'Enéa, le long de ses parcelles - est favorable au projet mais tient à souligner les difficultés qu'il y aura à pénétrer sur des zones occupées par des ronces par exemple sur les parcelles voisines des siennes (76- 77-78-79- 80 et 67 Planche 23)

<p>Salignac-Eyvignes et St Crépin- et-Carlucet</p>	<p>Propriétaire Mr Sermadiras</p>	<p>038- 128- 135- 136- 175- 037 Planche n° 37</p>	<p>Registre de Ste Nathalène Observation n°6</p>	<ul style="list-style-type: none"> - demande une présentation générale de l'ensemble du projet - après cette présentation, déclare être favorable au projet et à l'action envisagée sur ses parcelle soit une plantation de ripisylve
<p>Ste Nathalène et Proissans</p>	<p>Propriétaire Jacques Fumat</p>	<p>1110- 347- 290- 289- 402- 403- <u>Planche n°6</u> 405- 400- 1348 <u>Planche n°7</u> 222- 257- 258 <u>Planche n°35</u> Cours d'eau : Enéa et Langlade</p>	<p>Registre de Ste Nathalène Observation n°7</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intervient pour lui-même et ses enfants, est propriétaire en titre sur les parcelles 1110 et 347 - demande des précisions sur le projet - déclare être favorable sous réserve d'être informé du calendrier et des travaux avant toute intervention - tient à préciser qu'il est propriétaire d'un plan d'eau (parcelle 222- planche 6) qui n'est jamais à sec et ne déborde jamais. » Il n'a aucun contact avec l'Enéa».
<p>Carsac-Aillac</p>	<p>Propriétaire Mr Francis Roche</p>	<p>381 – 688 Planche n° 17 Cours d'eau : un bras de l'Eéan</p>	<p>Registre de Carsac-Aillac Observation n°6</p>	<p><u>Observation enregistrée après le clôture de l'enquête</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - propriétaire de deux parcelles situées le long d'un bras qui se jette dans l'Enéa en amont du Moulin de Papier indique que l'eau circule en permanence et ne souhaite pas que les projets du PPG puissent lui créer « des contraintes nouvelles » pour la vente de ses parcelles.
<p>Carsac-Aillac</p>	<p>Propriétaire Mme Hélène Deguiral</p>	<p>0034 -0059 Planche n° 23 Cours d'eau : Enéa</p>	<p>Registre de Carsac Observation n°1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - est tout à fait favorable au projet et aux propositions faites d'entretien sur ses parcelles - s'interroge sur l'expression « non conservé » figurant sur la fiche action n°8 en bas de la page secteur Carsac-Aillac (370m)

				<ul style="list-style-type: none"> - signale à cet endroit, au niveau où l'Enéa est contre le rocher, l'existence d'une petite grotte, des restes de murs ainsi qu'une petite source - souhaite savoir ce qui va être fait car de son point de vue, il serait dommage de ne pas prendre en compte ce lieu. <p>Observation de la commissaire enquêtrice :</p> <p>Est-ce-que l'expression « non conservé » concerne ce lieu ? si c'est le cas, peut-on donner des précisions et indiquer les travaux projetés ?</p>
--	--	--	--	---

Proissans et Sainte- Nathalène	Mme Simone Merlet	Pas de n° de parcelle déclarée à la commissaire enquêteur	Registre de Proissans Observation n° 6	<ul style="list-style-type: none"> - demande une information générale sur le projet - déclare qu'elle reviendra ou qu'elle consultera le dossier sur le site de la communauté de communes
Proissans	Mr Jean Espitalier	0214- 0260 Planches n°34 et 35 Cours d'eau : Langlade	Registre de Ste Nathalène Observation n° 1	<ul style="list-style-type: none"> - demande des renseignements sur l'ensemble du projet et sur les travaux proposées sur ses parcelles - après la présentation déclare être favorable en précisant qu'il souhaite être informé des travaux prévus et des dates d'exécution

St Crépin-et-Carlucet	Mr Patrick Crouzille	005- 006-007 Planche n° 31	Registre de Proissans Observation n°3	<ul style="list-style-type: none"> - demande des précisions sur le PPG et sur les travaux projetés sur ses parcelles situées le long du Langlade - après une présentation générale, déclare être favorable au projet et sur la plantation d'une ripisylve comme indiqué dans le dossier
Proissans	Mr René Bru	0017- 0018- 0019- 0041- 0045- 0048- 0052 Planche n° 43 Cours d'eau : Massoulie	Registre de Proissans Observation n° 2	<ul style="list-style-type: none"> - demande des explications sur les travaux envisagés sur ses parcelles qui longent le Massoulie et sur la signification du classement « plan d'eau priorité 1 » de son étang situé sur la parcelle n° 041
Sarlat	Mme Ghabi Susan	Pas d'indication de lieu	Registre de Sarlat Observation n°1	<ul style="list-style-type: none"> - N'est pas concernée directement par le projet mais tient à s'exprimer sur les pollutions de l'ENEA dues aux rejets d'eaux usées ou aux déchets industriels déversés - Suggère que des contrôles puissent être effectués sur le territoire de la commune de Sarlat et des sanctions appliquées.

Communications téléphoniques

Le 16 septembre 2016 :

- Monsieur T Debidour, propriétaire d'un moulin à Carsac, souhaitait avoir des précisions sur le projet et faire connaître son avis favorable,
- Monsieur JC Lebrun, domicilié à Carsac, a consulté le dossier en mairie et lors de l'entretien fait connaître à la commissaire enquêtrice son avis favorable.